

# École Primaire Publique de Cérelles

56, rue du Maréchal Reille 37390 Cérelles

enseignements.

**Tous les parents ont reçu un flyer selon l'âge de leur enfant et la classe dans laquelle ils sont en début d'année.**

- Intervenants : Magali, intervenante musique intervient le jeudi après-midi auprès des CP/CE1 et PS/GS et vendredi après midi auprès des autres classes. Une restitution du projet (le respect) aura lieu au 4 vents (date demandée à la com com validée) : le 9 avril

- coopérative scolaire: un rappel sur les coopératives a été fait auprès des parents lors des réunions de classe.

Les bilans des coopératives ont été donnés à la mairie pour obtenir le versement de la subvention.

Subvention versée par la mairie de 360 euros par classe, c'est une augmentation.

Toutes les classes sont à l'OCCE.

- Budget commune

La mairie donne une subvention pour le transport à la piscine pour le cycle 2 et prend également en charge la location de la piscine. (11 séances )

La Communauté de communes donne aussi une subvention pour le car de 218 euros par classe.

Il y a aussi un Budget spécial livres (manuels, séries de livres).

Le budget par élève est de 42€ ; 7€ sont pris pour le commun (papier et besoin au niveau du bureau :-enveloppe crayon etc) Le budget est en révision pour être augmenté. Les enseignantes sont invitées à proposer une somme.

- Projets/sorties

PS/MS : CCCOD exposition « une éclaircie à la verticale »

bibliothèque

semaine du goût dégustation avec les PS-MS

sortie avec PS/GS ateliers St Michel le 18 novembre

Ecole et cinéma : 2 projections

concours des Incorruptibles

Marché de Noël 12 décembre

# École Primaire Publique de Cérelles

56, rue du Maréchal Reille 37390 Cérelles

PS / GS: sortie jardin de Meslay en octobre cueillette de fruits et légumes

projet bibliothèque

Visite des ateliers Saint Michel

Ecole et cinéma et Incorruptibles

CP/CE1 : CCCOD les mêmes expo mais intercalées

piscine

sortie sur l'histoire château de Langeais en projet avant les vacances de Noël

sortie historique dans le vieux tours

Projet au Grand Théâtre

CE2 / CM1 :

visite de l'infirmière ce2 4/11

bibliothèque tous les 15 jours

classe PS/MS 1 fois par période lecture

projet "école et cinéma" 4 décembre à la salle des 4 vents , les petits champions de la lecture, projet « scrabble »

intervention théâtre 20/11 et spectacle 28/11 aux 4 vents en version bilingue proposé par la Communauté de Communes

Beaux Arts 18/12

Cérémonie du 11 novembre avec les 100 ans du bleuet et la réalisation d'une banderole et apprentissage d'un chant

Projet sciences « piafs de ma rue » avec La Main à la pâte et en relation avec la première séance d'école et cinéma

Projet Classe découverte : les devis sont en cours

Prix littéraires des Incorruptibles

défis maths avec la mission numérique

CM2 : projet école et cinéma,

Projet sciences « piafs de ma rue » avec La Main à la pâte et en relation avec la première séance d'école et cinéma

les petits champions de la lecture,

The Big Challenge,

# École Primaire Publique de Cérelles

56, rue du Maréchal Reille 37390 Cérelles

échange avec la classe de CM1 pour rajouter un 2ème créneau en anglais et Mme

Bellanger initie les CM2 au scrabble

Bibliothèque toutes les 3 semaines avec des présentations de livres

Défis maths avec la mission numérique

Marché de Noël : 12 décembre

Cérémonie du 11 novembre avec les 100 ans du bleuet et la réalisation d'une banderole et apprentissage d'un chant

Projet Classe découverte : les devis sont en cours

Prix littéraires des Incorruptibles

défis maths avec la mission numérique

Mise en place d'une Charte des parents accompagnateurs que l'on donnera à signer aux parents accompagnateurs.

- travaux et entretien les parents peuvent venir le 20/11 vers 14h avec la mairie
- PPMS et Exercices de sécurité (incendie et PPMS attentat intrusion) : les deux exercices ont eu lieu ; l'exercice incendie en septembre s'est bien déroulé (3 par an); le PPMS AI a de nouveaux montré les soucis de passation de l'alerte car plusieurs classes et la cantinière n'ont pas reçu le sms.

La mairie a contacté des sociétés pour une alerte par talkie walkie.

Mme Pons intervient en parlant d'une alarme extérieure afin que cela fasse du bruit. La mairie se mettra en contact avec la personne concernée de la sécurité pour reparler des différentes solutions.

## Parcours des élèves

- évaluations nationales Toutes les classes du CP au CM2 ont passées des évaluations cette année. Tous les résultats ont fait l'objet d'une restitution individuelle.
- aide aux enfants en difficulté suite aux évaluations des PPRE ont été rédigés. Pour les enfants les plus fragiles ont été proposés les APC (entre 13h30 et 14h00 : Mmes Pons/ Fouchereau lundi et vendredi ; Mme Fréon/ Bellanger mardi et jeudi ; Mme Suant jeudi )  
Sont mises en place également les APC+ pour les élèves en plus grosses difficultés ; Mme Pons a commencé avant les vacances (les mardi et jeudi soir 16h30/17h30) ; Mme Bellanger (les lundis soir 16h30/17h30) et Mme Chahinian Gaborit (les jeudis soir 16h30/17h30) et elles commenceront cette période.

# École Primaire Publique de Cérelles

56, rue du Maréchal Reille 37390 Cérelles

Il s'agit notamment de :

- constituer une équipe ressource de cinq personnels au minimum (en circonscription pour les écoles) formée par l'académie. Cette équipe interviendra sur les situations d'intimidation ou de harcèlement, formera les autres personnels et sensibilisera l'ensemble de la communauté au repérage des situations.

- participer aux temps forts du programme : journée Non au harcèlement, Safer Internet Day et prix Non au harcèlement ;

- réaliser dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du CP à la terminale.

La réalisation de tout ou partie de ces actions donne lieu à l'obtention d'un label qui se décline de la manière suivante :

- niveau 1 : Engagement

- niveau 2 : Approfondissement

- niveau 3 : Expertise

Le niveau 1 de la labellisation Phare est obligatoire pour les écoles, collèges et lycées.

Le protocole articule notamment la méthode de la préoccupation partagée. L'équipe de circonscription gère ce dispositif et le déclenche ou non suite à une demande qui peut émaner des parents, de l'enseignant. Des entretiens sont menés par des personnes habilités.

Cerelles est au niveau 1

Le 6 novembre a eu lieu la journée de lutte contre le harcèlement : des choses ont été faites dans les classes

Un questionnaire pour les ce2 – cm1 et cm2 à faire dans la classe.

- EVAR

**Progressive et adaptée à chaque âge, l'EVAR-S favorise la connaissance, l'estime de soi et participe à faire reculer les violences sexistes et sexuelles, les violences intrafamiliales comme les discriminations liées au genre.**

**Tout au long de la scolarité, le programme EVAR-S repose sur trois principes :**

– L'unité avec des axes de travail identiques au fil des apprentissages

– La progressivité des connaissances, du vocabulaire et de la réflexion des élèves en fonction de leur âge et de leur maturité

– La complémentarité avec une mise en œuvre du programme de manière interdisciplinaire articulée avec le parcours de santé, le parcours de citoyenneté, la lutte contre le harcèlement et contre les discriminations, ainsi qu'avec le contenu des autres

# École Primaire Publique de Cérelles

56, rue du Maréchal Reille 37390 Cérelles

intérieur

contre : 0                      abstention : 0                      pour : unanimité

Cf tableau

## Charte de la laïcité

Présentation de la charte, il n'y a rien de nouveau. Journée au mois de décembre le 9

## Projet d'école

Le projet d'école présenté en juin 2025 a été validé par l'IEN et est entré en vigueur.

Document qui rassemble les points forts et points faibles. On en reparlera au 2ème conseil afin de parler de la mise en place via des fiches actions. Un bilan sera fait lors du dernier conseil d'école. Il court jusqu'à la prochaine inspection d'école.

## Effectifs et composition des classes

Cette année légère baisse par rapport à 2024/2025. 97 élèves

| PS-MS |    | PS-GS |   | CP/CE1 |   | CE2/CM1 |   | CM2 |
|-------|----|-------|---|--------|---|---------|---|-----|
| 8     | 11 | 10    | 9 | 13     | 9 | 9       | 9 | 19  |

En ce moment nous donnons les prévisions pour l'an prochain : la mairie a donné le nombre de 10 enfants nés sur la commune et pouvant entrer en maternelle à la prochaine rentrée

Il y aura une baisse puisque 19 CM2 vont au collège. En dessous des 90 élèves donc possibilité de fermeture de classe

Remontée des effectifs à l'Inspection dans le mois de novembre.

## Fonctionnement de l'école

- **Communication** : la communication se fait principalement sur Primot : plus pratique quand envoi en grand nombre. Des mots sont donnés également dans les cahiers.
- Pas de répondeur en maternelle.
- Changement d'horaires pour la maternelle : pas de nouvelle pour la mairie qui doit relancer
- **PHARE**
- Phare est un programme de lutte contre le harcèlement qui vise à prévenir et repérer toute situation d'intimidation et de harcèlement afin de protéger chaque élève. C'est une démarche qui engage l'ensemble de la communauté éducative. La communauté éducative est donc amenée à mettre en œuvre Phare qui permet également d'engager une dynamique d'amélioration du climat scolaire et du bien-être de toutes et tous à l'École.

☎ 02/47/55/10/24 (élémentaire) 02/47/55/10/76 (maternelle) ✉ ec-cerelles@ac-orleans-tours.fr

# École Primaire Publique de Cérelles

56, rue du Maréchal Reille 37390 Cérelles

Cette année aucun enseignant ne s'est inscrit pour les stages qui sont maintenant intégrés au PACTE. Il est demandé également 8 élèves minimum. Nous avons 8 élèves pour les vacances d'octobre mais du CP au CM2 ce qui aurait rendu le stage peu efficace pour les élèves concernés. De ce fait le stage a été annulé.

## Dispositif EMILE

L'Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Étrangère

Il s'agit d'enseigner l'anglais à d'autres moments que pendant les cours d'anglais

En PS/MS : rituels

En PS/GS : rituels

En CP/CE1 : sport + rituels

En CE2/CM1 : calcul mental + sport + rituels

En CM2 : calcul mental et problèmes pour le moment

Les enseignants sont en train d'être formés. Il y aura une visite dans les classes.

3 temps de formation à Fondettes

## Liaison CM2 / 6ème

Conseil école-collège : il a pour objectif de renforcer la continuité pédagogique entre le premier et le second degré, notamment au profit des élèves les plus fragiles, il se réunit 2 fois par an et établit un programme. En parallèle, conseil de cycle 3 qui se réunit 3 fois et est l'occasion de la présentation des élèves (futurs 6èmes) en juin.

Le 1er conseil aura lieu le 18 novembre et sera décidé d'un thème

Questions attendues des parents d'élèves : il y a eu des commentaires positifs

## Fonctionnement de l'école :

- Accueil et sortie au portail côté maternelle : par rapport au plan vigipirate c'est bien / cela fonctionne très bien du point de vue des enseignants. Des parents souhaiteraient pouvoir rentrer dans la cour car ils jugent les abords dangereux. Les représentants proposent d'écrire un courrier à l'IEN afin d'expliquer la situation. Mais en 1ère instance ils en parleront aux parents
- Sortie portail côté élémentaire : les horaires : à 16h30 les enfants ne sont plus sous notre responsabilité mais 16h40 écrit dans le règlement donc modification du

## Périscolaire :

- horaires : accueil à la garderie le soir : personne n'a payé 15 euros ; effet dissuasif, il n'y a plus de problème pour les inscriptions. 1 cas mais Mr Groux va s'en occuper
- alimentation (charcuterie) déconseillées aux plus jeunes : 150 g par semaine. Mr Groux a pris contact avec le prestataire : il y a eu 4 fois sur 7 semaines : 120 g en deux mois, une retransmission à Valeurs culinaires de ce débat sera faite. Faire un sondage par les RPE

☎ 02/47/55/10/24 (élémentaire) 02/47/55/10/76 (maternelle) ✉ ec-cerelles@ac-orleans-tours.fr

# École Primaire Publique de Cérelles

56, rue du Maréchal Reille 37390 Cérelles

règlement « passage du portail » à 16h35  
facturation aux parents ;  
vote à main levée  
pour : unanimité contre : 0

- Communication école /parents :  
principalement le cahier souvent doublon  
avec Primot

- les sorties délai courts : nous avons parfois  
des contraintes extérieures ; nous vous  
prévenons dès que tout est organisé.

- stagiaire : cela a été mis dans les cahiers  
à chaque fois

- Photographie scolaire : aucun retour des  
parents vers Mme Chahinian. Les tarifs ont  
posé problème. Prestataire racheté,  
difficultés pour négocier les tarifs.  
Engagement d'un an.

C'est le tarif qui a posé problème, le site est  
compliqué

Il n'y a eu aucun retour pour la directrice  
concernant les commandes.

On attend de voir le résultat final des ventes et il  
y a possibilité de chercher un autre prestataire.

## Sécurité, hygiène :

- Lavage des mains : manches mouillées :  
ce sera revu avec les ATSEMs.

- WC intimité, propreté, papier , poubelle Le  
ménage est fait midi et soir , poubelle où ils  
se lavent les mains mais il y a un sèche-  
mains donc plus de papier essuie mains.  
Faire un rappel auprès des enfants :  
Passage aux toilettes

- on tire la chasse d'eau

- vigilance sur le fait de goûter et non de tout finir :  
très bonne cuisine. « C'est le fait de goûter donc  
tu termines, et tu n'auras pas de dessert si tu n'as  
pas fini alors que tu as goûté. » qui est gênant.

- besoin des enfants de parler sur le temps de  
pause méridienne : le silence est long à venir lors  
de l'appel, elles ont décidé d'attendre le silence  
mais c'est long. Mr Groux posera la question au  
personnel.

- manque d'activités pour les plus grands (élé-  
mentaires) à la garderie : armoire plein de jeux  
mais il faut ouvrir les portes. Les activités ma-  
nuelles pour tous les âges

- faire une liste de jeux rapides, mettre en place  
une boîte à idées

- surfacturation - communication mairie parents (cf  
réponse au dessus)

- sucreries et bonbons : interdiction de distribuer  
les bonbons des anniversaires, prévoir autre  
chose En maternelle cuisine mais en élémentaire  
possible ponctuellement pour travailler des no-  
tions de maths par exemple mais plus compliqué  
de manière systématique. Pourquoi pas mis dans  
le règlement Il en sera redébatu après sondage  
et revu lors du prochain conseil.

Séance levée à 21h35

Mme Bellanger  
secrétaire

Mme Chahinian Gaborit  
Directrice

# École Primaire Publique de Cérelles

56, rue du Maréchal Reille 37390 Cérelles

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Participent aux votes avec une voix par personne :

- Le directeur de l'école
- Les 2 élus de la municipalité
- Les enseignants de l'école et les brigades exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- Le membre du RASED intervenant dans l'école
- Les représentants des parents d'élèves élus, titulaires ou suppléants remplaçant des titulaires, en nombre égal ou inférieur à celui des classes de l'école
- Le DDEN.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves qui assistent aux séances du conseil sans rempla-  
cer un titulaire ne peuvent voter.

## Dates des prochains conseils d'école

18h30 12/03

18h30 25/06

## Vote du règlement intérieur pour l'année scolaire 2025 /2026

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : unanimité

Ajout de paragraphes au règlement intérieur

Proposition pour les objets connectés

« Afin de garantir un environnement scolaire sécurisé et propice aux apprentissages, **l'utilisation d'objets connectés et de dispositifs de géolocalisation** (tels que les montres connectées, traceurs GPS, AirTags, balises Bluetooth, etc.) **est strictement interdite au sein de l'établissement** pour les **motifs suivants** :

- **Protection de la vie privée** : Ces dispositifs peuvent collecter ou transmettre des données personnelles sans contrôle, portant atteinte à la confidentialité des élèves et du personnel.
- **Préservation du climat scolaire** : L'utilisation d'objets connectés peut perturber l'attention des élèves et nuire au bon déroulement des activités pédagogiques.
- **Risque de détournement** : La présence de traceurs GPS expose les enfants à des risques de surveillance non consentie ou de mauvaise utilisation par des tiers.

Tout objet connecté ou traceur GPS découvert dans l'enceinte de l'école sera immédiatement confisqué et restitué en fin de journée. Cependant en cas de récidive, une sanction adaptée sera décidée et le dispositif découvert ne sera restitué qu'aux parents ou responsables légaux. »

Proposition concernant les sanctions à annexer au manquement du respect au règlement

# École Primaire Publique de Cérelles

56, rue du Maréchal Reille 37390 Cérelles

particulier de harcèlement ; le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

- statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
- En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L.216-1 et sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401 4 ;
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L.212-15.
- En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur : les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers, l'organisation des aides spécialisées.
  - En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.
- Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.
- Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

## Son fonctionnement

Le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et la 1<sup>ère</sup> fois obligatoirement dans les 30 jours suivant la proclamation des résultats des élections.

Peuvent s'ajouter des conseils d'école extraordinaires à l'initiative du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

La demande de parole est sollicitée et elle est attribuée par le président. Pour la dignité et la clarté des débats, l'expression de chacun est écoutée par tous. Les membres en présence se doivent respect et courtoisie.

Les cas particuliers et les remises en causes personnelles ne peuvent être abordés. Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers ni un lieu de polémique ou de règlement de comptes, ni encore de transgressions au principe de neutralité de l'école.

Si ces règles ne sont pas respectées, le conseil peut être interrompu par le président.

Sur les questions qui doivent être votées, le vote à main levée est le mode de suffrage courant.

Précisions : A titre exceptionnel, le vote à bulletin secret peut être requis à la demande de l'un des membres.

# École Primaire Publique de Cérelles

56, rue du Maréchal Reille 37390 Cérelles

# École Primaire Publique de Cérelles

56, rue du Maréchal Reille 37390 Cérelles

Procès verbal Conseil d'école 1 205 2026  
Jeudi 6 novembre 2025 à 18h30 salle informatique de l'école.

## Présents :

**M et Mmes les représentants des parents d'élèves :** Mme Brizion, Mme Guignard, Mme Oliveira, Mme Carvalho Da Costa, Mme Brillant, Mme Tranchant, Mme Kihl, Mme Reys, Mme Bouland, Mme Macou

**Mmes les enseignantes :** Mme Chahinian Gaborit, Mme Bellanger, Mme Pons, Mme Fouchereau, Mme Suant, Mme Fréon  
Mme Lonsky  
Mme Desouches (DDEN)

## Absents :

**Excusés :** Mme Maisonnier (IEN)

Tour de table

## Vote du procès-verbal du conseil d'école de juin 2025

Le procès verbal avait été envoyé aux différentes parties en juin.

Contre 0 Abstention 0 Pour unanimité

à main levée

## Rôle et compétence du Conseil d'école

Les élections ont eu lieu le vendredi 10 octobre.

Une seule liste élue avec un peu plus de 68 % des voix

Toujours vote par correspondance, au cours de l'année voir si par informatique

## Rappel du rôle et des compétences du conseil d'école. Lu par Mme Chahinian

- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ; les activités périscolaires ; la restauration scolaire ; l'hygiène scolaire ; la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en